

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°78-112 du 24 avril 1978

portant nomination du Lieutenant-Colonel
Mathieu KERÉKOU au grade de Colonel à titre
d'ancienneté pour compter du 1er janvier 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées
Populaires du Bénin ;
VU l'ordonnance N°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant Statut Général des
Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et l'ordonnan-
ce N°70-15/D/DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU le décret N°71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérar-
chie des Personnels Militaires en différents Corps ;
Sur proposition du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révol-
ution Populaire du Bénin en sa réunion du 19 Avril 1978 ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Avril 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU est nommé, à titre d'an-
cienneté, au grade de COLONEL des Forces Armées Populaires du Bénin pour comp-
ter du 1er janvier 1976.

ARTICLE 2 - Le présent décret n'entraîne aucune augmentation de solde et acces-
soires de solde.

ARTICLE 3 - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de
l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où be-
soin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 avril 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Mathieu KERÉKOU

Isidore AMOUSSOU

Applications : PR 8 CS 6 CC du PRPB
6 INF 6 Gressé 1 CAB-MIL 6 DSI 4 EMG
des FAF 4 EMPIN-EMPSP 4 SGG 4 SPD
2 Ministères 15 DB-DCP-Solde-DI 8
IGE et ses sections 4 Trésor 4 EN
2 UNE-FASJEP 4 DPE-DGAJL-JNSAE 6
JORPB 1